

Projet de répartition des compétence des commission thématiques,
 Verts et Associatifs (annexe 2)
 Genève, le 24 mars 2009

Commissions thématiques

Les Verts et Associatifs soumettent la proposition suivante, qui intègre les commentaires qui ont été faits lors de la réunion du bureau/chefs de

Commissions	Dispositions générales et droits fondamentaux	Institutions : les pouvoirs	Organisation territoriale et relations extérieures	Tâches de l'Etat non-territorialisées	Tâches de l'Etat territorialisées
Exemples d'objets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits fondamentaux ▪ Principes d'action de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécutif cantonal ▪ Parlement cantonal ▪ Pouvoir judiciaire ▪ Droits politiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes ▪ Région ▪ Genève internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction ▪ Santé ▪ Sports ▪ Social ▪ Culture ▪ Finances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement ▪ Mobilité ▪ Logement ▪ Aménagement ▪ Energie et SI ▪ Economie

groupe et de la réunion de concertation.

Commentaires de la proposition:

- La proposition partage en deux commissions les « Tâches de l'Etat ».
- Les « Trois pouvoirs » et les « Droits politiques » sont réunis au sein d'une seule commission.
- La dimension prépondérante du territoire se retrouve dans deux commissions, une fois sous l'angle des missions de l'Etat (politiques ayant une incidence directe sur le territoire, « Tâches territorialisées »), une seconde fois sous l'angle transversal aussi bien de la coopération entre entités interne au canton que des relations extérieures (« Organisation territoriale »).

Projet de répartition des compétence des commission thématiques,
Verts et Associatifs (annexe 2)
Genève, le 24 mars 2009